

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Cession bâtiment et terrain à la
société RKW

Date de convocation :
19 juin 2024

Date de séance :
26 juin 2024

Date d'affichage :
2 juillet 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 30

Membres votants : 37

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 107/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Domart-en-Ponthieu, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENDEDINI, DIRUY, ROUSSEL, MINET, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, POISSON,
MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER,
CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, CAPRON,
SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE,
DELFOSSE, LEULIER, GAILLARD, GUILLOT, BEC, MADANI BUTIN,
BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M DUFRENOY donne pouvoir à M LEITAO

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL

M DELASSUS donne pouvoir M FRANCOIS

M GAILLARD donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Mme DE ALMEDIA donne pouvoir Mme MINET

Secrétaire de séance : M. COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et
notamment l'article L.2141-1,

Monsieur le Président indique que la société RKW Saint Frères
Emballage, société anonyme dont le siège social est à Ville Le
Marcllet (80420) , rue Marius Sire, immatriculée au registre du
commerce et des sociétés de Amiens (80000) et inscrite au SIREN
sous le numéro 434027926, représentée par Monsieur Corrado
Piroli, Président et Monsieur Arnaud Stibling, Directeur général,
s'engage à acheter au 30 septembre 2024, le local à usage
industriel, situé rue Marius Sire à Ville le Marcllet (80420),
comprenant un bâtiment et un terrain figurant au cadastre comme
suit :

Section	N°	Lieu-dit Adresse	Contenance Cadastrale
AL	231	Rue Marius Sire	0 ha 24 a 84 ca
AL	235	Rue Marius Sire	0 ha 01 a 26 ca
AL	236	Chemin de Flixecourt	0 ha 22 a 76 ca
AL	207	Rue Marius Sire	0 ha 01 a 05 ca
Al	218	Chemin de Flixecourt	0 ha 01 a 04 ca
			0 ha 50 a 95 ca

L'offre d'achat faite par la société RKW est de quarante-deux-mille-cinq-cent-quatre-vingts euros et trente-cinq centimes hors taxes (42 580,35 € HT) augmentée des loyers restant dus au 30 septembre 2024 de quarante-sept-mille-six-cent-quatre-vingts euros et trente-huit centimes hors taxes (47 680,38€ HT), soit un total de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante euros et soixante-treize centimes hors taxes (90260.73€ HT).

Il a été convenu avec RKW que les travaux de sécurisation du bâtiment « ancienne chaufferie » situés sur la parcelle AL 236 seront pris en charge par la CCNS. Cette condition sera retranscrite dans l'acte de vente.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la vente du bâtiment et terrain à la société RKW portant sur une superficie de 0 ha 50 a et 95 ca au prix de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante euros et soixante-treize centimes hors taxes (90260.73€ HT) à prendre dans les parcelles désignées ci-dessus et dont les superficies exactes seront déterminées à dire de géomètre et d'après plan à constituer par ce dernier pour l'acte de vente.
- Dit que les travaux de sécurisation du bâtiment « ancienne chaufferie » situés sur la parcelle AL 236 seront pris en charge par la CCNS.
- Autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à la cession dudit bâtiment et terrains, aux charges et conditions que le Président jugera convenables.
- Donne l'autorisation pour toute régularisation des actes au profit de toute personne physique ou morale que la société RKW aura décidé pour substitution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 1 juillet 2024 et de sa publication le 2 juillet 2024.

